

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30849**

### Intitulé

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales, Mention « Sciences cognitives »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Ecole normale supérieure de Lyon (ENS)	Président, Présidente

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

124 Psychologie, 125g Langages artificiels et informatique ; Linguistique et didactique des langues, 330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master mention « **Sciences Cognitives** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- L'aide au développement, au maintien et à la récupération des fonctions cognitives
- La conception d'outils d'évaluation des fonctions cognitives et des aides informatisées ou non-informatisées en vue de la remédiation de fonctions cognitives altérées dans le cadre des pathologies neurologiques, du vieillissement normal et pathologique, et de problèmes d'apprentissage scolaire
- La simulation informatique, la réalisation d'études comportementales et l'observations neurophysiologiques et neuropsychologiques de populations variées (« normales » ou atteintes de pathologies, jeunes ou âgées...)

Le Master mention « **Sciences cognitives** » propose trois parcours :

- **Sciences cognitives fondamentales et appliquées**
- **Interactions homme-machine**
- **Neuropsychologie et neurosciences cliniques**

#### - Parcours « **Sciences cognitives fondamentales et appliquées** » :

- Analyser les mécanismes cognitifs dans le cadre de la neurobiologie, de la psychologie et de l'intelligence artificielle
- Analyser des postes et des postures et formaliser des recommandations
- Analyser, interpréter des données recueillies et être capable de restituer les résultats
- Concevoir et faire évoluer des systèmes informatiques
- Mettre en œuvre des techniques d'observation expérimentale en mobilisant des outils informatisés
- Assurer le montage et le pilotage de projets pluridisciplinaires liés à la cognition

#### - Parcours « **Interaction homme-machine** » :

- Développer et mettre en œuvre des nouveaux outils numériques
- Réaliser des analyses statistiques et des projets d'analyse de données (R)
- Construire un appareil de mesure utilisé dans le domaine des « Interactions homme-machine »
- Réaliser des études prospectives dans le domaine des interactions Homme-Machine

#### - Parcours « **Neuropsychologie et neurosciences cliniques** » :

- Comprendre les différentes pathologies neurologiques, neuropsychologiques et des méthodes d'imagerie cérébrale
- Maîtriser les cadres théoriques et les concepts à la base des différentes technologies utilisées pour réduire les difficultés du fonctionnement cognitif et savoir évaluer les effets de ces technologies
- Mobiliser des méthodes de diagnostic et d'analyse des mécanismes cognitifs et neuropsychologiques
- Analyser des postes et des postures et formaliser des recommandations
- Répondre à des appels d'offre et gérer des projets

#### - **Compétences communes dans communes dans le cadre de la formation de Master mention « Psychologie » (et référées au code de déontologie)**

- Analyser la position professionnelle du psychologue et des enjeux liés à l'interdisciplinarité dans la pratique d'équipe
- Elaborer les conditions de rencontre individuelle d'un sujet ou d'un groupe en impliquant l'analyse de la demande sous-jacente à cette

rencontre

- Maîtriser les outils spécifiques qui autorisent une médiatisation de la rencontre, à partir d'un dispositif central, celui de l'entretien
- Communiquer la compréhension ouverte par la rencontre et les dispositifs mis en œuvre, au sujet/au groupe et à des tiers (famille, professionnels...)

**- Capacités communes à tous les diplômés de Master :**

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

- J-Information et communication
- M-Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Q-Santé humaine et action sociale

- Enseignement supérieur et laboratoires de recherche scientifique
- Education et rééducation (développement d'outils pédagogiques)
- Sciences du langage
- Santé
- Ergonomie
- Informatique (jeux vidéo et logiciels)
- Publicité et neuromarketing
- Communication
- L'assistance à la recherche dans les différents organismes privés ou publiques (Hopitaux....)
- La recherche appliquée en industrie pharmaceutique, en évaluation de produits, en marketing, en publicité, en juridiction
- Conseiller technique ou scientifique
- Ergonome cognitiviste
- Analyste d'interaction Homme-Machine
- Data analyste
- Ingénieur cognitiviste
- Développeur de produits innovants et d'outils pédagogiques et éducatifs
- Designer d'interfaces
- Chef de projets numériques ou liés à l'innovation
- Enseignant-chercheur
- Métiers de la communication, de la publicité ou du marketing

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

- K1104 : Psychologie
- K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société
- K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant
- K2101 : Conseil en formation
- M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

**Validité des composants acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements ( loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet

Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements ( loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun lien avec d'autres certifications

### Base légale

#### Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

#### Références autres :

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

#### Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr/>

[univ-lyon2](http://univ-lyon2)

#### Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône ( 69) [Lyon]

Ecole normale supérieure de Lyon (ENS) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône ( 69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Lumière Lyon 2 - Campus Porte des Alpes

Institut de Psychologie

5 avenue Pierre Mendès-France

69500 Bron

#### Historique de la certification :

date de création : 2004-2005